

Philosophie

Écrit

Épreuve commune

Si la forme du sujet proposé cette année (une citation non attribuée) pouvait sembler relativement inhabituelle, nous tenons à spécifier d'emblée que les exigences du jury étaient quant à elles tout à fait classiques s'agissant d'une dissertation de philosophie. Commençons donc par rappeler les conditions nécessaires à la réussite de l'exercice, quand bien même elles sont sans doute connues de tous : une analyse conceptuelle du sujet permettant la construction d'une problématique dont le traitement prend la forme d'un développement argumentatif solide et personnel, mais nourri de références pertinentes et précises et s'appuyant sur des exemples susceptibles de confirmer et de relancer la réflexion, le tout rédigé dans une langue formellement correcte. Ajoutons que dans le cas d'une épreuve « sur programme », le jury attend un degré de maîtrise des concepts, des références et des exemples ressortissant au champ identifié, qui atteste du sérieux avec lequel candidates et candidats se sont préparés au concours.

Concernant l'analyse conceptuelle et problématisante, le sujet proposé (« L'État, c'est moi. ») invitait fondamentalement à questionner le rapport entretenu par deux notions politiques classiques : la *souveraineté*, qui, pour la modernité et en l'occurrence depuis Bodin, définit l'être de l'État (elle est « l'âme » du corps politique selon Hobbes), et la *représentation*, qui, en compliquant le sens politique de l'être, pluralise du même coup les possibles locuteurs susceptibles de proférer une telle assertion, aussi bien que, par suite, les sens possibles de l'énoncé.

À ce propos, le fait que la citation, intentionnellement, ne soit pas attribuée, avait une conséquence négative et une motivation positive : *négativement*, il impliquait que le jury n'attendait pas des candidates et des candidats qu'ils l'identifient comme une citation apocryphe traditionnellement attribuée à Louis XIV. Ainsi une absence d'identification (quand bien même le fait est largement connu) n'a-t-elle jamais été mise au débit des quelques copies concernées. *Positivement*, il fallait précisément au libellé ne pas attribuer la citation, pour ouvrir l'espace d'une problématisation proprement philosophique, laquelle engageait les identités multiples des locuteurs possibles, ainsi que leurs présupposés et conséquences. Les candidates et les candidats qui ont affronté le sujet ne s'y sont pas trompés : le « moi » dont il s'agit est-il singulier et exclusif ou cette affirmation doit-elle pouvoir être proférée par tout un chacun ? Que signifierait un État dont il pourrait être dit qu'il est seulement « lui », ou « elle » ? Et qu'impliquerait la nécessité éventuelle de passer du singulier au pluriel (« l'État c'est nous ») ? Fallait-il même contester la personnalisation comme telle, au profit d'une définition purement objective et institutionnelle de l'État ?

Que le sujet reprenne un énoncé qui constitue la revendication *en parole* d'une identité ontologique du politique, et dont les guillemets soulignaient qu'il s'agissait d'un acte de langage, cela invitait en outre à s'interroger sur la part constitutive qui revient au *discours* comme tel dès lors qu'il s'agit du politique. Les meilleures copies en ont fait un objet de réflexion à part entière : que l'assertion soit comprise comme une proclamation autoritaire assurée de sa puissance ou, plus finement, qu'elle soit reçue comme l'indice d'une précarité irréductible qui requiert toujours le langage pour asseoir une puissance politique qui n'est jamais une donnée brute (sans quoi, pourquoi avoir besoin de la *dire* ?), qu'elle soit encore interprétée comme une revendication de reconnaissance ou comme un énoncé contestataire, insurrectionnel ou révolutionnaire et opposé à une positivité adverse, cela a conduit les meilleures copies à interroger la dimension langagière – éventuellement performative – et plus largement symbolique, qui est constitutive de l'être du politique comme tel.

Les termes du sujet supposaient par ailleurs une conscience minimale de l'*historicité* des concepts, dont le jury a trop souvent constaté avec étonnement qu'elle faisait largement défaut. De fait, le concept d'État est lui-même un concept essentiellement moderne qui, ni n'a toujours servi à articuler la pensée politique, ni ne saurait être appliqué sans précaution à toute réalité politique et sociale. Ainsi, un grand nombre de copies ont cru pouvoir identifier la cité grecque à l'État, sans jamais se demander (faute probablement d'en avoir conscience) pourquoi ce concept n'était pas contemporain d'une réalité à laquelle il était dès lors très problématique de vouloir l'appliquer sans autre forme de procès. Rappelons-le : l'historicité des concepts est le corrélat de leur pertinence au sujet d'une réalité elle-même historique, et l'usage historiquement indistinct des premiers est nécessairement l'envers d'une faible détermination de leur compréhension.

Une conscience de l'historicité du concept d'État comme de la configuration politique qu'il dénote allait donc plus largement avec la nécessité d'honorer une exigence de précision conceptuelle : de même que « l'État » ne pouvait être pris comme synonyme d'institution politique en général, on ne pouvait confondre État, régime, gouvernement, pouvoir, communauté d'hommes, etc. Défini nominalement, l'État désigne d'abord le corps d'institutions qui assure l'existence de la communauté politique dans sa forme moderne, jouissant, sur un territoire donné, du « monopole de la violence légitime », et dont l'unité, la légitimité et l'efficacité sont fondées

sur la souveraineté qui s'exprime en chacun de ses actes. De même, le jury a été surpris par l'ignorance très fréquente de la détermination véritable de concepts politiques cardinaux, tels que ceux de peuple ou de nation qui, lorsqu'ils étaient évoqués, l'étaient bien trop souvent comme de simples vocables vides ; il l'a été également par l'absence récurrente de toute définition d'autres notions pourtant très bienvenues (celle d'« unité », par exemple, n'a que très peu permis de travailler sur l'intégration des différences, ou bien encore sur la distinction entre assimilation et association, etc.). La monarchie classique a quant à elle donné lieu à des développements souvent totalement caricaturaux. Par ailleurs, si le sujet invitait à interroger, parmi d'autres, le problème de la personnalisation exclusive du politique, une préparation sérieuse du champ mis au programme ne pouvait conduire à confondre dictature, absolutisme et totalitarisme.

Pour ce qui est du développement argumentatif, on rappellera que sa solidité suppose sa continuité logique et conceptuelle et que son potentiel de conviction requiert la nécessité des enchaînements. Une dissertation de philosophie ne tolère ni la juxtaposition statique de points de vue divers, ni la discontinuité argumentative, ni l'incompatibilité de dispositifs conceptuels employés sans distinction ni véritable transition. À titre d'exemple, un trop grand nombre de copies ont cru pouvoir, à l'intérieur d'un même moment du développement, convoquer successivement et sans en exhiber les présupposés respectifs incompatibles, le naturalisme politique antique et l'artificialisme contractualiste moderne, quand une préparation sérieuse concernant la philosophie politique et juridique implique, comme tout à fait basique, une conscience de ce que de tels paradigmes comportent de différent, sinon d'adverse. De même, une dissertation de philosophie suppose que l'on montre, à l'issue de chaque moment du développement, pourquoi il est *impossible* d'en rester là pour traiter de manière approfondie et satisfaisante le sujet et les problèmes qu'il pose. On ne pouvait donc – indépendamment de ce que cela a pu avoir d'inquiétant aux yeux du jury – se contenter d'affirmer qu'une personnalisation intégrale du pouvoir est une condition de l'efficacité de l'État, pour ensuite simplement noter que cette efficacité supposée serait néanmoins problématique pour les libertés : il fallait, soit discuter cette affirmation d'efficacité privilégiée, soit contester que l'efficacité puisse constituer un critère en dehors de toute interrogation portant sur le sens du politique et sur le rapport qu'il engage avec une liberté elle-même à définir.

Une autre exigence fondamentale concerne la pertinence du développement rapportée au sujet pris dans sa particularité, ce qui se mesure à la façon dont il est appelé par l'analyse problématisante de son libellé précis. On ne saurait trop rappeler combien il est inutile, et même préjudiciable, de considérer le sujet comme un prétexte et d'avoir comme premier réflexe de se demander comment « recaser » les « connaissances » dont on disposerait. Tenter de replier à toute force et en désespoir de cause le sujet proposé sur un énoncé traité durant l'année (pour ne prendre là encore que quelques exemples rencontrés de manière récurrente dans les copies : « Le désir de pouvoir », « L'État est-il nécessaire ? », « Faut-il aimer l'État ? », ou, plus étonnant encore, « L'État doit-il intégrer la religion ? »), ou le recevoir comme ce qui poserait pour seul problème celui de savoir comment replacer des contenus de cours, conduit toujours à l'échec. Cela se traduit de surcroît par des séries de copies mobilisant un plan, des références et parfois même des erreurs identiques, donnant au jury l'attestation supplémentaire de ce qu'il s'agit là de reprises de morceaux de corrigés ou de cours mal digérés et non ajustés voire totalement inadéquats au sujet.

Quant aux références convoquées, on rappellera qu'elles doivent être efficaces, c'est-à-dire contribuer à faire avancer l'argumentation et à enrichir la réflexion sur le sujet. Pour ce faire, elles doivent impérativement être précises. Jamais un nom d'auteur, ni même un simple titre d'ouvrage, ne peuvent avoir ce rôle instrumental qui seul confère une valeur à une référence. Le jury a regretté que ces références, même les plus classiques, aient été trop souvent allusives, purement verbales, voire utilisées à contre-emploi ou en donnant lieu à de fréquents contre-sens. Typique d'un usage indéterminé et stérile des auteurs aura été la mention d'un « bloc » contractualiste, conjoignant, parfois en une seule phrase (assortie de formules comme : « à côté de la vision de Hobbes se trouve celle de Rousseau » ; « vient ensuite la vision de Locke »...), Hobbes, Locke et Rousseau, ce qui impliquait bien entendu d'écraser les différences radicales qui font que leurs analyses ne peuvent nourrir un propos univoque, en les réduisant à une figure indéterminée de contrat qui, ainsi isolée, était condamnée à la quasi vacuité conceptuelle. Un autre défaut typique consiste dans l'usage de références manifestement travaillées en cours (d'où leur récurrence) mais plaquées sur un sujet qu'elles ne servaient en rien à penser, dans l'usage (ou le non-usage) qui en était fait du moins (puisque nulle référence n'est en elle-même inutile, pas plus qu'aucune n'est impérative). Ce fut par exemple souvent le cas des analyses de Freud (et Le Bon) sur la foule, ou d'une lecture marxienne de la domination réduite à une vague vulgate sans insertion argumentative. Enfin, et pour ne prendre que quelques exemples, comment peut-on écrire sans sourciller que Weber a « sacralisé la violence » étatique, que Descartes définit « avant tout » les bourgeoisies comme « des grands corps, parce que leur inertie ne permet pas de les manier librement », ou bien encore, que la justice selon Descartes revient, pour une feuille de papier, à ne pas « se faire écrire dessus » ou être transformée en cocotte ou en avion ?...

Parmi les classiques, nombreux sont ceux qui auront souffert. Ainsi de Platon, le « philosophe-roi » étant régulièrement caricaturé en despote de la raison surhumaine, de Machiavel, souvent présenté comme un théoricien de la monarchie absolue – et dont les *Discorsi* ont été, de manière étonnante, quasi unanimement ignorés – ou de Rousseau, dont la conceptualité si fine ne tolère définitivement pas les approximations et les

poncifs. Mais, si Hobbes est sans doute celui qui a été évoqué le plus fréquemment, ce qui était en effet parfaitement légitime au vu du sujet proposé, il est aussi celui qui a été le plus maltraité. Très souvent, les références textuelles le concernant se sont réduites au frontispice du *Léviathan*, certaines candidates et certains candidats ayant sans doute pensé que cela pouvait les dispenser d'entrer dans le corps de l'ouvrage, et ce frontispice lui-même a donné lieu à des descriptions parfois fantasques, attestant de ce qu'il s'agissait aussi, ici, de reports déformés de discours de seconde voire de troisième main. Quant à la conceptualité et aux thèses hobbesiennes, elles ont donné lieu à de multiples approximations (le « Léviathan » était très souvent confondu avec le souverain) et contresens (le plus fréquent étant de croire que l'unité/unicité de la personne représentative du souverain équivalait à celle d'un individu physique, ce qui ferait de la monarchie le seul régime possible, là où Hobbes prend bien soin d'évoquer « l'homme ou l'assemblée » doté(e) du pouvoir souverain – ce qui explique par ailleurs qu'il s'emploie à expliquer pourquoi la monarchie est à ses yeux le meilleur des régimes, et qu'en conséquence, elle n'est pas le seul possible). Comment, en outre, se persuader que les candidates et les candidats ont bien une connaissance de première main, lorsqu'il est question du *Léviathan* de Hume, de Machiavel ou de Rousseau ou de *l'Émile* de Kant, que *Le savant et le politique* est alternativement attribué à Balandier ou à Hegel (parfois orthographié Egel, comme, du reste, dans le dyptique « Marx et Egel »...), et que les titres des ouvrages supposés figurer parmi les plus connus, comme le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (appelons-le « Second Discours », éventuellement !) sont systématiquement déformés ?

Certaines copies, au contraire, ont su à la fois utiliser à bonne fin et de façon fine et précise les références classiques, récurrentes (ainsi de Hobbes et de Rousseau) ou un peu plus rares (Bodin, Bossuet, Pascal, Pufendorf et Grotius, Guizot ou De Bonald par exemple), en même temps que des auteurs plus contemporains, avec notamment quelques très bons développements nourris par une lecture de Dewey, Kelsen, Hayek, Schmitt, Bourdieu, Agamben ou Rancière.

Concernant les exemples qui ont été pris par les candidates et les candidats heureusement soucieux de ne pas sombrer dans l'abstraction complète (mais détailler les étapes de la construction du château de Versailles ou l'histoire d'Henri IV ne revient pas à produire une analyse du sujet...), le jury a parfois été surpris par le déficit de culture historique dont témoignaient certaines copies, dont un grand nombre faisaient par ailleurs montre d'un « franco-centrisme » exacerbé. Le présent rapport voudrait en tout cas rappeler qu'il convient de s'assurer des faits allégués et, pour le dire tout net, de ne pas dire n'importe quoi, ce qui doit *a fortiori* pouvoir être attendu d'élèves qui ont suivi pendant au moins deux ans des cours d'histoire exigeants : toutes les cités grecques n'étaient pas des démocraties ; Platon n'a pas pu expliquer, dans *Le Politique*, « comment se passaient les déplacements du Roi à travers la France » ; le cartésianisme n'a pas conduit au rejet des fous hors des structures du pouvoir ; Louis XIV n'a pas refusé d'avoir des conseillers et n'a pas pu prononcer la phrase, reprise par ailleurs dans maintes copies, attribuée à Jean-Luc Mélenchon : « La République, c'est moi ! » ; Louis XVI n'a pas été décapité en 1789, année durant laquelle la monarchie française n'a pas été abolie ; l'élection d'un président au suffrage universel direct n'est pas une caractéristique eidétique de toute république ; en France, les sénateurs ne sont pas élus par les seuls députés et le président de la République n'est pas le chef du gouvernement, pas plus qu'il n'incarne le pouvoir judiciaire ; les événements de mai 1968 n'ont pas eu lieu en 1958 ; la reconnaissance du rôle de l'État français dans la déportation des Juifs de France n'a pas été le fait de François Mitterrand ; le vote de l'état d'urgence sanitaire ne vaut pas accord des « pleins pouvoirs » à Emmanuel Macron, etc.

A contrario, certaines copies ont su mobiliser avec beaucoup de finesse des éléments précis de l'histoire monarchique de la France, aussi bien que le « *We the people* » de la constitution des États-Unis ou que le « serment du Jeu de paume ».

Il n'est guère besoin de rappeler que la correction formelle de la langue est un impératif auquel candidates et candidats doivent veiller avec le plus grand soin. On notera simplement ici que l'orthographe et le concept vont parfois de pair, et en particulier lorsqu'il est question d'état/État : ainsi parlera-t-on de « l'État », avec une majuscule, pour désigner l'institution politique, et d' « état », avec une minuscule, pour désigner une situation ou une condition, qu'il s'agisse d'état de nature (que serait un « État de nature » sinon un bel oxymore, du moins pour les Modernes ?!) – et rappelons au passage que non, l'état de nature ne s'identifie pas à la préhistoire... – , d'état civil, d'état d'urgence, etc. Plus largement, le jury a été étonné de lire un nombre important de copies dont l'orthographe et la grammaire étaient totalement déficientes et voudrait conseiller à chacune et à chacun de se relire soigneusement.

Un dernier point mérite d'être souligné, touchant les exigences générales de la dissertation philosophique. Il concerne l'intérêt de produire une authentique conclusion, qui ne se contente pas de répéter en une phrase l'argument des diverses parties du développement ou qui, à l'inverse, ne soit pas l'occasion de télescoper, dans un style et une écriture télégraphiques, ce que le développement n'a pas pris la peine de traiter voire même d'évoquer. Il s'agit bien plutôt de fournir, sous forme ramassée, la réponse personnelle à la problématique produite, telle que le développement argumentatif a permis de la construire, tout en ouvrant sur les questions que pourrait poser à son tour cette réponse ou sur les horizons qu'elle inviterait à déployer davantage. Les copies ont trop souvent manqué d'une telle conclusion, qui constitue un moment à part entière et non dispensable de

la dissertation. Terminer sur une note totalement relativiste (quelques exemples : « L'État, c'est vous, c'est toi, c'est nous » ; « Finalement, l'État c'est nous mais d'un autre côté ce n'est pas nous car on le craint » ; « Si je décide que l'État n'existe pas, il disparaît » ; ou, plus efficace encore, « L'État, c'est l'État »), sur une dénonciation de l'ultralibéralisme, des réseaux sociaux, de l'ère de l'individu tyran et de la surconsommation, mais sans aucun lien explicite avec ce qui précède, ou bien encore, sur une mise en garde contre le risque représenté par les malades mentaux pour la démocratie ou sur une apologie de la force policière, peut en effet laisser le jury dans un certain état de perplexité.

Peut-être parce que les questions politico-juridiques semblent plus proches de chacune et chacun que celles qui concernent d'autres champs, le nombre de copies blanches ou franchement indigentes (notées entre 1 et 3) était cette année, et le jury s'en est réjoui, plus faible que l'année précédente (mais les grandes difficultés qu'avaient causées le confinement du printemps 2020 expliquaient sans doute pour beaucoup l'importance numérique de ces « non-compositions »). Plus rares ont été également les copies totalement farfelues ou déplacées, même si on a trouvé encore, ici et là, un poème, une pièce de théâtre ou des injures ...

Pour autant, ce n'est pas parce que tout le monde a quelque chose à dire sur la politique qu'il était possible d'obtenir une note correcte sans une préparation sérieuse. Ainsi, les copies notées entre 4 et 6 sont celles qui ne satisfaisaient pas aux exigences minimales de la dissertation philosophique rappelées ci-dessus.

Produire une dissertation « dans les formes », ce n'était toutefois pas encore réussir à traiter vraiment le sujet proposé d'une manière qui soit satisfaisante en matière de problématisation, d'argumentation et de mobilisation de références et d'exemples. Ainsi, les copies notées entre 7 et 9 sont celles qui, sans complètement refuser l'obstacle, ne sont pas parvenues à déplier véritablement le sujet ou à en livrer une analyse radicale. Trop souvent, il s'est agi d'enchaîner des paragraphes doxographiques récurrents d'une copie à l'autre, sans véritable engagement à penser, c'est-à-dire à traiter un problème construit pour véritablement éclairer quelque chose du politique. Très souvent, elles ont entrepris de légitimer d'abord la formule, entendue comme la revendication d'une personnalisation exclusive de l'autorité, avant d'en souligner les risques, pour finir par soutenir que « l'État, c'est nous », au sens où la politique engage une représentation (voire une participation) de chacune et de chacun. Si le propos se tenait, il manquait toutefois alors de précision conceptuelle, d'une distinction quant aux registres de discours (descriptif, normatif), d'une mise au jour radicale des présupposés quant au sens du politique aussi bien que quant à l'identité potentielle du locuteur, d'une réelle précision dans les références utilisées, ou bien encore, d'une analyse concrète qui aurait permis de sortir d'une abstraction telle qu'à la fin, la lectrice ou le lecteur se demandait bien de quoi il pouvait réellement retourner avec l'État dans l'esprit de l'autrice ou de l'auteur. Plus fréquent encore était, mais c'était lié aux défauts précédents, le sentiment qu'aucune nécessité argumentative, faute de discussion véritable de chacune des positions avancées, ne gouvernait le développement. Typiquement, critiquer la formule, très rapidement interprétée comme l'affirmation d'une personnalisation intégrale de l'État typique de l'absolutisme français du XVII^e siècle, en évoquant le risque du totalitarisme (au sujet duquel la simple mention du nom d'Arendt ne valait pas analyse), était aussi conceptuellement léger qu'historiquement peu convaincant. Et lorsqu'il s'agissait de finir sur une exigence démocratique, encore fallait-il la fonder autant qu'en déployer l'horizon concret.

Les copies notées entre 10 et 13 sont celles qui n'ont pas souffert des défauts précédents. Pour autant, soit qu'elles ne s'emploient pas à réellement mettre en évidence et questionner les présupposés des positions affirmées, soit qu'elles ne déploient pas tous les enjeux du sujet, soit qu'elles n'aient pas absolument convaincu quant aux ressources textuelles dont elles se faisaient des outils, elles n'ont pas été jugées plus que satisfaisantes.

Venaient ensuite les « bonnes » copies, notées 14 et 15, c'est-à-dire celles qui ont été jugées relativement (et on rappellera que l'évaluation, dans le cadre d'un concours, est *absolument relative*, à la différence de ce qui a cours à l'occasion d'un examen) plus convaincantes que les précédentes eu égard aux points susmentionnés. Cela parce qu'en général, en plus d'analyser vraiment l'État et les conditions normatives de son « être », elles se sont sérieusement enquis de l'identité du « moi » susceptible de revendiquer sa constitution, qu'il s'agisse d'un souverain personnel ou du citoyen distingué du sujet, par exemple, en même temps qu'elles problématisaient la question de l'être du politique en thématissant vraiment le motif de la représentation, qu'il s'agisse d'évoquer les « deux corps du roi » ou l'institution électorale, notamment.

Pour finir, le jury a eu plaisir à lire de très bonnes copies, notées de 17 à 19, satisfaisant à un très haut degré à toutes les exigences rappelées ci-dessus, au point de témoigner, par-delà la rigueur de la préparation au concours, d'un authentique esprit philosophique. Souvent, ces copies avaient, en plus, l'intelligence de s'interroger sur le sens de l'équation énoncée, puisque cette dernière pourrait aussi bien affirmer une réduction de l'État à la personne qu'une reconduction de celle-ci à celui-là, posant la question d'une éventuelle constitution politique du soi lui-même, ou encore, d'un processus politique de subjectivation, qu'il soit fait référence, dans des optiques très différentes, à Rousseau, Hegel ou encore Foucault.

Le jury a même accordé à cinq reprises la note maximale à des copies qui, prenant en outre au sérieux, pour la traiter de façon aussi fine que personnelle, la question de la constitution discursive, langagière et symbolique du politique, et cela en mobilisant des concepts et des références témoignant d'une culture philosophique qui ne se limitait pas aux seules connaissances directement commandées par une préparation du programme, ont suscité chez leurs lectrices et lecteurs une authentique joie intellectuelle – et pour cela le jury entend non seulement féliciter mais sincèrement remercier les candidates et les candidats concernés.

Pour finir, quelques données statistiques sur l'épreuve 2021 :

Moyenne de l'épreuve : 9,49

Notes de 0,5 à 20

Notes supérieures ou égales à 10 : 44,96%

Notes supérieures ou égales à 14 : 15,83%

Notes supérieures ou égales à 17 : 3,62%.